



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 septembre 2020

Objet de la délibération

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'HENNEBONT AU SEIN
DE L'ASSOCIATION HENNEBONTAISE DES AMIS DES ARTS ET DE LA
CULTURE**

Le vingt quatre septembre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE, Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN à Laure LE MARÉCHAL

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2020.09.007

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'HENNEBONT AU SEIN DE
L'ASSOCIATION HENNEBONTAISE DES AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE**

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

L'association hennebontaise des Amis des Arts et de la Culture, déclarée au Journal Officiel du 16/11/2019 et dont la convention de partenariat avec la Ville d'Hennebont a été approuvée par la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019, a sollicité la Direction Générale des Finances publiques en vue de l'obtention de la reconnaissance d'intérêt général afin d'être habilitée à délivrer des reçus fiscaux pour les dons qui lui seraient alloués.

En date du 2 juillet 2020, la Direction Générale des Finances publiques a émis un avis favorable à cette demande.

L'association était dans l'attente de la délivrance de cette habilitation pour débiter concrètement ses activités dont l'objet est le suivant : « *soutenir les actions de la Ville d'Hennebont en matière artistique, culturelle et patrimoniale et plus particulièrement de participer à l'enrichissement de ses collections picturales et de toutes autres formes d'expressions artistiques (gravure, modelage, faïence, sculpture ...). L'action de l'Association se portera en grande partie sur l'acquisition d'œuvres réalisées par des artistes originaires d'Hennebont ou des environs immédiats, ayant séjourné à Hennebont, ou ayant fait d'Hennebont et de ses environs immédiats le sujet de leur œuvre.* »

Les statuts de l'association prévoient que soient désignés des représentants de la Ville d'Hennebont en son sein selon les termes suivants :

-Maire : membre de droit.

-Deux élus du Conseil Municipal répartis en 1 titulaire et 1 suppléant.

-Comité d'Experts* : 2 personnes au minimum.

*Le Comité d'Experts a compétence pour définir l'intérêt et l'opportunité des objets d'arts proposés et leur estimation financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la délibération n°2019 12 0003 du 12 décembre 2019,

Vu la proposition du Bureau Municipal en date du 14 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 08 septembre 2020 ?

Vu le courrier de l'association en date du 23 juillet 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **DÉSIGNE** les représentants de la Ville au sein de l'association hennebontaise des Amis des Arts et de la Culture comme suit :

- Maire : membre de droit

- Titulaire : Claudine CORPART

- Suppléante : Lisenn LE CLOIREC

- Membres du Comité d'Experts : Frédéric TOUSSAINT, Jean-Philippe DHOLLANDE,
Pierre-Laurent CONSTANTIN

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le 29 09 2020

ID : 056-215600834-20200924-D202009007-DE

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, 5 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU